

Conseil municipal du 14 avril 2021.

Le Conseil municipal de La Genête s'est réuni ce mercredi 14 avril, sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Absents : Christian FAURE ; pouvoir donné à Bernard COMTET
Daniel CASSEVILLE ; pouvoir donné à Patrick MONIN

Vote des taux d'imposition 2021

A l'unanimité, le Conseil municipal vote pour ne pas augmenter les taux d'imposition 2021 (taxes foncières sur le bâti et le non bâti).

Budget communal primitif 2021

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif 2021 qui prévoit un budget de fonctionnement équilibré à 791 353,00€.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif d'investissement 2021 équilibré à 196 701,00€

Budget primitif d'assainissement 2021

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget d'assainissement primitif 2021 équilibré à 274 032,00€ pour le fonctionnement et à 255 379,00€ pour l'investissement.

Vote des subventions 2021

Plusieurs subventions ont été attribuées à l'unanimité pour des organismes extérieurs.

Le Conseil municipal recommande aux associations locales d'accompagner leur demande de subvention d'un bilan financier ainsi que d'une lettre de motivation pour l'engagement de cette subvention.

Modification des statuts Communauté de Communes

La Communauté de Communes a pris la compétence « MOBILITE », à l'exception du « transport scolaire » qui reste sous la responsabilité de la Région.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette modification de compétence à la COM COM.

Travaux de raccordement au réseau public d'électricité, montant pris en charge par la commune

La commune finance l'arrivée du réseau électrique sur le domaine public, jusqu'à l'entrée des terrains avec construction, notamment les lotissements. Plusieurs dossiers pour un même projet peuvent être différés dans le temps et nécessiter plusieurs factures par ENEDIS, à régler par la commune.

ENEDIS propose une convention afin d'éviter un tel surcoût, incluant une étude de dossiers et un devis, avant le dépôt de permis de construire.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la signature de cette convention avec ENEDIS.

Achat d'un terrain communal

Mr Jérémy GREFFET souhaite acheter une parcelle communale de 923 m², jouxtant sa propriété en SANSSOT, et qu'il entretient régulièrement, à ses frais.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la vente de la parcelle, pour un montant de 400 €.

Création Poste Rédacteur au 1^{er} septembre 2021

Le Conseil Municipal accepte la suppression du poste d'Adjoint Administratif principal 1^{ere} classe et la création du poste de Rédacteur à compter du 1^{er} septembre 2021.

Questions diverses.

À la suite du vol de la statue réalisée par Mr LEROY, au Domaine des Druides, une réflexion est engagée, quant à la réalisation d'une nouvelle statue.

Une journée citoyenne, avec ramassage des déchets sur les chemins de la commune, sera organisée le samedi 24 avril prochain, après-midi. La sous-préfecture de LOUHANS a donné son accord, avec le respect des gestes barrières et des groupes restreints de bénévoles. Elle sera patronnée par l'association « BISES ARTS ».

L'Etat a confirmé la tenue des prochaines élections régionales les 20 et 27 juin prochains, avec un protocole sanitaire adapté.

Travaux 2021

Curage des fossés et traversée de route sont terminés à PIREY et EN JOUGE.

Le problème d'alimentation électrique à l'Eglise a été identifié et sera résolu prochainement.

L'évacuation des eaux usées du gymnase a été réparée.

Au BBE, l'isolation phonique, le passage de la gaine « INTERNET » et le bornage derrière les locaux sont terminés. Un devis pour une haie paysagère séparatrice est en attente.

La salle informatique au-dessus de l'école, va être refaite (murs et fenêtres, mobilier). Les travaux seront faits au cours des vacances d'été.

Mr Gael FELIX effectuera également les travaux de peinture à la Tour JERUSALEM. Des devis sont en cours pour les portes coupe-feu et la plomberie des sanitaires. Un devis pour la réfection de l'appentis du petit gîte a été demandé.

Pour l'assainissement, la lagune « du bourg » devra être curée avant 2023. À la suite de la dernière visite technique, il a été précisé que pour l'instant, elle ne nécessite pas d'extension.

L'entreprise HUSSON sera chargée de réaliser le curage du réseau, côté nord du village.

Une nouvelle campagne d'élagage sera réalisée sous les lignes basse tension.

L'employée communale, Mme Isabelle AUFRANC, verra son contrat horaire passer à 30 heures par semaine, à compter du 1^{er} mai 2021.

Le Comité de Fêtes fera une réunion de bureau fin mai, afin d'étudier la réalisation de sa Foire à la Brocante, au vu des contraintes sanitaires.

Il est rappelé que la place communale est interdite au stationnement des poids lourds.